



Photo : pierre matgé

De gauche à droite : Jean-Claude Knebler, président du Comité COPEL (ministère de l'Économie et du Commerce extérieur), Étienne Reuter, président de l'Office du Dueroire (ministère des Finances) et Claude Wirion (Commissariat aux Assurances) ont présenté le rapport 2008 du Dueroire.

# Ducroire : les provisions en hausse

Un nouveau produit, l'assurance «top up individuelle» est venue s'ajouter à l'offre des produits de l'Office du Ducroire, pour pallier les limitations par les assureurs-crédit.

**L'Office du Ducroire, placé sous la tutelle du ministère des Finances, joue un rôle important pour le commerce extérieur, tant pour son activité première, l'assurance-crédit que pour la promotion des exportations, dans le cadre de son sous-comité COPEL.**

*De notre journaliste  
Jean Rhein*

Des aides publiques peuvent être accordées aux entreprises exportatrices de biens et de services d'origine luxembourgeoise. Pour chaque demande, la subvention étatique couvre au maximum 50 % du projet, est limitée à 200 000 euros et sur une durée de 3 ans. Le succès de la formule est évident : en 2008, 694 ont été traitées, 533 ont été avisées

favorablement et 85 refus ont été prononcés. Les paiements totalisent 1,2 millions d'euros.

Dans le domaine de l'assurance-crédit, les primes encaissées ont atteint, en 2008, quelque 8,7 millions d'euros. Les opérations assurées totalisent 1,405 milliard d'euros, les engagements de l'Office peuvent atteindre jusqu'à 992 millions d'euros. Seulement 94 724 euros ont été versés au titre d'indemnités en 2008; 194 106 euros d'indemnités versées préalablement ont été récupérées.

Les opérations à court terme assurées concernent à hauteur de 50,6 % l'Europe centrale et orientale; en ce qui concerne les opérations à moyen et long terme, l'Asie (Inde et Chine, principalement) représente

55,2 % du volume, suivie de l'Europe centrale et orientale (34,2 %).

Le bilan consolidé 2008 fait état de placements à hauteur de 139,8 millions d'euros (123,6 en 2007). Les moyens propres atteignent 93,4 millions d'euros (2007 : 84,5 millions). Les provisions techniques ont progressé de 23,5 % : de 44,6 millions d'euros (2007) à 55,1 millions (2008).

De 2007 à 2008, les primes brutes émises passent de 6,344 millions à 8,782 millions d'euros (+38,43 %).

## ► **Un nouveau produit «de crise»**

Pour répondre directement aux effets de la crise, selon la volonté du gouvernement, l'Office du Ducroire

a développé une couverture d'assurance «top up individuelle». Cette assurance complète l'intervention d'un assureur-crédit de base qui en raison de la crise aurait procédé à une limitation son seuil d'intervention. La prime est le triple de la prime de base avec un minimum de 0,375 % par trimestre couvrant l'insolvabilité déclarée et 1 % par trimestre pour l'insolvabilité présumée. Au delà de l'échéance trimestrielle, le renouvellement est possible, ce qui permettra des mesures correctives, si nécessaire; le plafond des engagements est limité à 25 millions d'euros.

L'Office du Ducroire estime que l'octroi de nouvelles couvertures atteindra quelque 200 millions par an.